

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE-SIBILLE - JEANJEAN-MARECHAL - MARTINAUD - PAILLASSEUR - TEDESCHI
Mrs BESSON - FOUILLAND - GAUMOND - GERGAUD - LECAMUS - MEUNIER - RIGNANESE - SAYLLAC - TOURNIER.

Ont donné pouvoirs : de Sophie GAY à Josette CARTIER - de Marie-Christine LASSALLE à Sandrine FRAISSE-SIBILLE - de Noëlle TURPIN à Florent LECAMUS - de Didier DUMONT-BURDIN à Pierre FOUILLAND - de Christophe BAUDUIN à Jean-Louis GERGAUD.

Etaient absents : Catherine LARME-CATHERINEAU - Jacqueline PONE-VANHAUWAERT - Jean-Marc PROST.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2016 : adopté à l'unanimité.

Délibération 2016-008 Centre de gestion de la fonction publique territoriale – affiliation volontaire de la commune de Villefranche-sur-Saône : cette commune a fait la demande par courrier le 2 février 2016, de sa volonté d'être affiliée pour la gestion de ses fonctionnaires administratifs et techniques, ainsi que de son CCAS, au CDG69. Il y a lieu de se prononcer pour l'acceptation ou le refus de cette affiliation, dans les 2 mois qui suivent la réception de la demande. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-009 Remboursement de frais de déplacement du personnel communal : Mme Delorme ayant utilisé son véhicule personnel pour se rendre à des réunions ou formations à Brignais, demande le remboursement de 19,30 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-010 Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école des Landes : un voyage est prévu pour 2 classes de l'école des Landes à l'île de Ré, et la coopérative scolaire demande une subvention exceptionnelle de 1 500 € afin de mener à bien ce voyage. Adoptée par 3 abstentions et 17 voix pour.

Délibération 2016-011 Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité : considérant qu'en raison des congés annuels du personnel technique et de l'accroissement de l'activité durant la période d'été, il est nécessaire pour les besoins de la collectivité de recruter temporairement du personnel du 1^{er} juillet au 31 août 2016. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-012 : Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement : considérant que les besoins des services de la commune peuvent nécessiter le recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires à temps partiel ou indisponibles, la présente délibération a pour but d'autoriser Mr le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour assurer le remplacement momentané de titulaires ou de contractuels, rendus indisponibles en raison de congés annuels, de congés maladie, maternité, de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-013 : Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité : considérant qu'en raison d'un accroissement d'activité au restaurant scolaire

de l'école des Landes, il est nécessaire, pour les besoins de la collectivité, de recruter temporairement du personnel. Ce recrutement s'étalerait du 1^o mars 2016 au 5 Juillet 2016, et du 1^o septembre 2016 au 30 avril 2017. Cet emploi sera à temps non complet pour une durée de 10 heures hebdomadaires. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-014 : SYDER approbation de la convention d'intervention du service Conseil en Energie Partagé : le SYDER a mis en place un service de conseil en énergie partagé en partenariat avec l'ADEME, ceci pour aider les communes à maîtriser leurs consommations énergétiques. Afin de définir précisément les modalités d'intervention du service CEP et SYDER, il est proposé à la commune de signer une convention pour fixer les engagements des parties. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-015 : DETR et soutien à l'investissement public local – demandes de subventions : la commune a pour projet d'une part, l'installation d'une maison de santé dans le bâtiment de l'ancien Mille Club, le coût de cette opération serait de 121 800 €, d'autre part, l'agrandissement de l'école du bas pour un montant de 253 000 € ainsi que la mise aux normes des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite. Pour mener à bien ces projets, Mr le Maire demande l'autorisation de solliciter des subventions auprès des services compétents (DETR). Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD